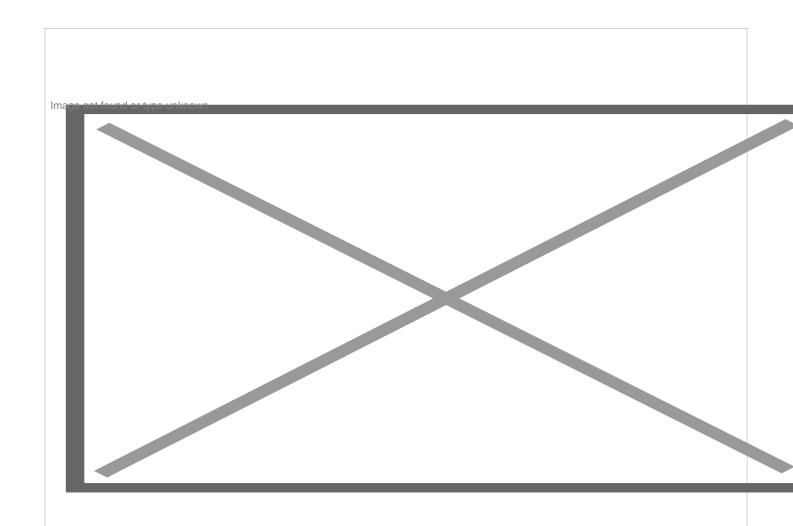
## Cuba présente à l'ONU un amendement à la résolution de réponse globale à la pandémie



La Havane, 14 septembre, (RHC).- Cuba a présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, au nom d'un groupe de 20 pays, un amendement à la résolution de réponse globale à la pandémie.

Une note de la mission de notre pays auprès de l'ONU rappelle «qu'après quatre mois de négociations intenses et complexes, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 11 septembre ce projet de résolution à une large majorité, avec 168 voix pour, seulement 2 voix contre et 2 abstentions. Les États-Unis, contre le reste de la communauté internationale, souligne la note, ont demandé un vote sur la résolution et, ce faisant, ont empêché l'adoption de la résolution par consensus, en votant isolément

contre le texte.

L'amendement présenté par Cuba renforce le message véhiculé par la résolution en intégrant au texte un appel à la levée des mesures coercitives unilatérales qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

«L'amendement constitue une reconnaissance du fait que les pays en développement auxquels ces mesures illégitimes sont imposées doivent surmonter des obstacles supplémentaires pour faire face à l'impact de la pandémie de Covid-19 et pour s'en remettre».

La résolution, comprenant une soixantaine d'articles est appelée «omnibus» car elle recouvre de multiples aspects de la pandémie.

Le texte «demande que la coopération et la solidarité internationales soient renforcées en vue de contenir, d'atténuer et de vaincre la pandémie et ses conséquences».

La résolution aborde des questions telles que l'impact du COVID-19 sur les capacités de développement, en particulier des pays les plus vulnérables, et appelle à une action collective pour empêcher que la pandémie n'annule les succès obtenus par la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. De même, le texte approuvé souligne l'importance de la coopération internationale et du soutien financier des nations les plus développées, y compris par l'allégement de la dette extérieure, aux pays en développement les plus touchés.

Cuba a présenté la proposition de modification au nom de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, du Belarus, du Belize, du Burundi, du Cambodge, de la République populaire de Chine, de Cuba, du Commonwealth de Dominique, de la Grenade, de la République islamique d'Iran, de la République de l'Union du Myanmar, du Nicaragua, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, du Soudan, du Suriname, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela et du Zimbabwe.

La formulation proposée était le paragraphe 30 de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le document-cadre des Nations unies adopté par consensus en 2015, qui guide les efforts nationaux et mondiaux pour parvenir à un développement durable jusqu'en 2030.

La plupart des membres de la communauté internationale, le Secrétaire général des Nations unies, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que de nombreux experts et rapporteurs spéciaux des Nations unies, ont constamment reconnu l'impact négatif des mesures coercitives unilatérales sur les efforts nationaux de lutte contre la pandémie de Covid-19.

La note signale que le projet d'amendement a été adopté à une large majorité de 84 voix pour et seulement 13 contre. De nombreuses délégations, de toutes les régions, ont exprimé par des explications de vote leur soutien à l'insertion de l'amendement au texte, soulignant l'urgence de l'élimination des mesures coercitives unilatérales, dénonçant leur caractère unilatéral illégal en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il a également été souligné que ces mesures entravent et empêchent les efforts nationaux et internationaux visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 et à progresser vers le redressement.

(Source : Minrex)



## Radio Habana Cuba